

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mil Vingt Quatre, quatorze novembre à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du **6 novembre 2024**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Fumel, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis COSTES**.

Présents : Monsieur **Jean-Louis COSTES**, Madame **Marie-Lou TALET**, Monsieur **Jean-Pierre MOULY**, Monsieur **Francis ARANDA**, Madame **Maryse SICOT**, Monsieur **Michel MARSAND**, Monsieur **Jérôme LARIVIERE**, Madame **Chantal BREL**, Monsieur **Gérard BEUVELOT**, Monsieur **Oscar FERREIRA**, Madame **Ida HIDALGO**, Monsieur **Amandio LINHAS**, Madame **Sandrine GÉRARD**, Monsieur **Ahmed EDOUIDI**, Monsieur **Grégory VALLIQUET**, Madame **Céline STREIFF**, Monsieur **Olivier SOTTORIVA**.

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame **Josiane STARCK** a donné pouvoir à Monsieur **Gérard BEUVELOT**, Madame **Sylvette LACOMBE** a donné pouvoir à Madame **Chantal BREL**, Monsieur **Flavien BASILE** a donné pouvoir à Madame **Marie-Lou TALET**, Madame **Jocelyne COMBES** a donné pouvoir à Madame **Maryse SICOT**, Madame **Karine VILA** a donné pouvoir à Monsieur **Jean-Pierre MOULY**,

ABSENTS :

Monsieur **Maxime ALBASI**, Madame **Guylaine MATIAS**, Monsieur **Cédric MORÉNO**, Monsieur **Jean BAIAO**.
Madame **Sylvie LESCOUZERES** ayant intérêt à agir ne prend pas part au vote.

Madame **Chantal BREL** a été nommée Secrétaire de séance

- . Nombre de Conseillers en exercice : **27**
- . Nombre de Conseillers absents : 5
- . Nombre de Conseillers Présents : 17
- . Nombre de pouvoirs : 5
- . Suffrages Exprimés : 22

103DL2024 - OBJET : RÉALISATION D'UN EMPRUNT DE 700.000,00 EUROS AU TITRE DE L'INVESTISSEMENT BP 2024 - PROGRAMME N°509.

Monsieur MOULY, adjoint au Maire en charge des finances, rappelle que l'assemblée délibérante a validé le projet de réaménagement et de revitalisation du quartier du Passage au centre-bourg de Fumel des secteurs 2 et 4 (place Léon Jouhaux et sous le Pont + extension périmètre liaison avenue Georges Clémenceau) et 4 (entrée de ville le Passage + extension périmètre parking ex-DDE) en séance du **26 octobre 2023**.

Il précise que par ailleurs le budget 2024 prévoyait cedit projet au programme n°509 avec un montant d'emprunt prévisionnel nécessaire à l'équilibre de l'opération d'un million d'euros.

Or, au regard des subventions obtenues d'une part, et de la maîtrise des coûts d'autre part, le montant de l'emprunt contracté sera ramené à **700.000,00 euros**.

Il informe qu'une consultation a été lancée le **10 octobre 2024** auprès de plusieurs organismes bancaires.

L'offre de prêt de La Banque Postale s'avère la mieux disante.

Monsieur MOULY expose aux membres de l'assemblée délibérante l'offre de financement et les conditions générales proposées par La Banque Postale.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2337-3 et L611-3-1 ;

Vu le budget Primitif 2024 de la commune de Fumel adopté en séance du 11 avril 2024 ;

- 1. décide de valider les caractéristiques suivantes du contrat de prêt de La Banque Postale :**

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 700.000,00 euros

Durée du contrat de prêt : 20 ans

Objet du contrat de prêt financer les investissements 2024 programme 509 (requalification urbaine quartier du Passage)

Taux d'intérêt annuel : taux fixe 3,45%

Périodicité : trimestrielle

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Échéance d'intérêts : variable

Mode d'amortissement : constant

Commission d'engagement : 0,10% du montant du contrat de prêt soit 700,00 euros



2. autorise le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale ;
3. constate que la présente délibération a été adoptée par 22 voix pour, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le **14 novembre 2024**

Signé par :



Jean-Louis COSTES, Maire de Fumel



Chantal BREL, Secrétaire de Séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

